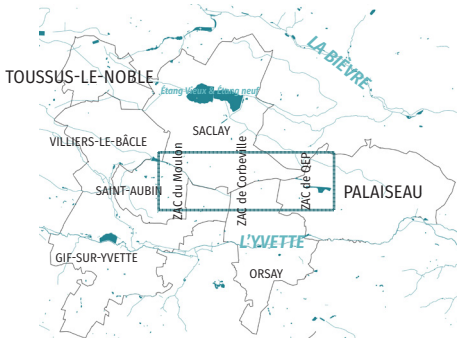


ZAC DU QUARTIER DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE //

Palaiseau, Toussus-le-Noble (91)

MOE - Mesures Compensatoires relatives aux zones humides et espèces protégées (Mouillères et Etoile d'eau)

CONFLUENCES
Ingénieurs conseil



PARIS-SACLAY

Maîtrise d'ouvrage :

EPPS Paris Saclay

Superficie :

230 Hectares

Montant global de l'opération :

250 126 € HT

Date de réalisation de l'étude :

Étude (Oct. à Déc. 2012)

Travaux (Déc. 2012 à Fév. 2013)

Compétences :

Écologique, Génie écologique et Maîtrise d'œuvre

Partenaires :

INGEROP (mandataire), SOL & PAYSAGE (Ingénierie du paysage)

Missions de Confluences :

Maîtrise d'œuvre complète y compris suivi des travaux.
Autres missions : reprise et complément du dossier de dérogation d'atteintes aux espèces protégées et suivi environnemental des mesures



Mesures compensatoires zones humides et espèces protégées

La ZAC du Quartier de l'École Polytechnique a été créée par arrêté préfectoral le 12 avril 2012. Située sur les communes de Palaiseau et de Saclay (Essonne) et d'une superficie de 232 ha, cette ZAC s'inscrit dans le cadre du projet de pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay institué par la Loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris.

Le projet de la ZAC a pour objet la construction d'un parc campus regroupant l'École Polytechnique actuelle, des entreprises et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi que les logements, équipements et services associés.

Les enjeux écologiques du site sont liés notamment à la présence d'un chapelet de mares et mouillères, dont une partie d'entre elles accueille des espèces végétales et animales rares et/ou patrimoniales : 50 espèces végétales peu fréquentes ont été observées, dont l'**Etoile d'eau** (*Damasanium alisma*), espèce extrêmement rare en Île-de-France, protégée au niveau national.

Au sein de la ZAC et du périmètre DUP, des mouillères ont été aménagées pour constituer des habitats favorables au développement de l'Etoile d'Eau (*Damasanium alisma*). Ces mouillères profiteront également au cortège floristique associé à l'Etoile d'eau, ainsi qu'aux espèces animales typiques des milieux pionniers (Petit Gravelot, Agrion nain). Le travail de définition des caractéristiques de ces espaces à aménager a été effectué avec l'aide d'un comité scientifique, notamment constitué d'experts botanistes, qui a été mis en place à cet effet dans le cadre de la demande de dérogation à la protection des espèces. Il a permis de déterminer les différents facteurs à prendre en considération pour le succès du projet de création de sites de substitution, et de transfert de l'Etoile d'eau.

Confluences à procédé :

- à l'Avant-Projet sur les mesures compensatoires relatives aux zones humides et espèces protégées et au Projet de création et restauration de mouillères, et transplantation de l'Etoile d'eau (*Damasanium Alisma*).
- à la maîtrise d'œuvre sur les travaux de restauration de 2 mouillères, de création d'une mouillère et transplantation de 2 stations de l'Étoile d'eau.

